

CÉAS de la Mayenne

29 rue de la Rouillère 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Mél. ceas53@orange.fr Site Internet : www.ceas53.org

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro : Claude Guioullier. Nathalie Houdayer.

Élections

Aucune candidature ou une seule liste : les conséquences...

chaque élection, on annonce une « crise des vocations ». Tout de même, il est très rare qu'il n'y ait aucune candidature ; que dans les communes de moins de 1 000 habitants, il n'y ait pas suffisamment de candidats ou que, dans les communes de 1 000 habitants ou plus, il n'y ait qu'une seule liste.

Si aucune candidature n'a été déposée (quelle que soit la taille de la commune) ou s'il n'y a pas suffisamment de candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants, le préfet du département nomme une délégation spéciale. Celle-ci est composée de trois membres (communes de moins de 35 000 habitants), dont un président remplissant les fonctions de maire. De nouvelles élections seront organisées par la suite pour reconstituer un conseil municipal.

Dans l'hypothèse où une seule liste est présente au premier tour dans une commune comptant 1 000 habitants ou plus, des élections ont tout de même lieu dans la mesure où l'élection de cette liste unique n'est pas automatique. En effet, une élection est obligatoire pour investir les élus de leur mandat.

Les électeurs ont alors la possibilité de voter soit pour cette liste, soit de s'abstenir. Contrairement aux élections dans les communes de moins de 1 000 habitants, il n'y a pas de seuil de votes à recueillir tenant au nombre d'électeurs inscrits. Le taux de participation est donc sans incidence. Il suffit que la liste unique obtienne une seule voix pour être élue.



Santé publique

Le nombre d'élèves aides-soignants diminue à nouveau

a presse évoque régulièrement les difficultés de recrutement des établissements et services pour des postes d'aides-soignants. Le n° 1135 d'Études ■ & Résultats (décembre 2019, 5 pages), publié par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), établit un état des lieux des entrées en formation (1).



En 2018, quelque 26 200 élèves sont inscrits en formation d'aide-soignant dans l'un ou l'autre des 484 centres de formation en France. Le nombre d'inscrits avait considérablement augmenté dans les années 2000 (12 300 inscrits en 2000 et 24 700 en 2010) à la suite d'une augmentation des capacités d'accueil en formation. Cependant, leur nombre baisse pour la deuxième année consécutive (- 6 % entre 2016 et 2018).

En outre, le nombre annuel de candidats passant les épreuves de sélection à l'entrée en formation diminue très nettement : en 2018, 64 500 candidats ont passé ces épreuves, contre 111 100 en 2014 (- 42 % en quatre ans).

Ainsi, en 2018, 41 % des candidats ont été admis en formation contre seulement 24 % en 2014. On peut aisément faire l'hypothèse d'un moindre réservoir de candidats, d'où une probable baisse

(1) - Yannick Croguennec (Drees), « Aides-soignants : de moins en moins de candidats à l'entrée en formation et une baisse du nombre d'inscrits ».

de niveau. Comment expliquer cette situation, sinon par la dépréciation du métier à laquelle participent entre autres les médias – quand ce ne sont pas les professionnels aidessoignants eux-mêmes ?

Études & Résultats dresse un portrait de l'élève en formation d'aide-soignant en 2017. Il est âgé en moyenne de 28 ans et 7 mois. Près des trois-quarts des élèves suivent la formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou d'un retour à l'emploi. Ainsi, 52 % occupaient un emploi avant leur entrée en formation ; 19 % étaient au chômage. Par ailleurs, les promotions sont très féminines (90 % des élèves sont des femmes).

Toujours en 2017, 57 % des élèves déclarent avoir obtenu, avant leur entrée en formation, le baccalauréat ou un diplôme équivalent ; 9 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. La Drees observe également que la majorité des élèves ont des parents ouvriers ou employés.

Mobilisation dans les Pays de la Loire

Le Conseil régional et l'Agence régional de santé (ARS) des Pays de la Loire engagent un partenariat pour « revaloriser le métier d'aide-soignant, susciter davantage de vocations et de candidatures vers la formation ».

Plus de 25 000 aides-soignants sont en activité dans la région, mais avec l'accroissement des besoins de la population en matière de soins et les départs à la retraite d'aides-

soignants dans les prochaines années, les perspectives de postes s'élèveraient à plus de 1 800 par an.

Les difficultés de recrutement à l'entrée en formation s'expliqueraient par le « déficit d'image du métier », mais aussi par le « contexte de reprise économique » avec un « faible taux de chômage ».

Actuellement, plus de 1 500 candidats (dont 80 en alternance) sont formés chaque année au sein des vingt-sept instituts de formation dans les Pays de la Loire. La majorité sont gérés par des centres hospitaliers (quinze) ou des associations (huit). Le taux de réussite au diplôme est de plus de 90 %. Le taux de placement à la sortie de formation est jugé « excellent » : 91 % des personnes sorties de formation en 2017 sont en emploi d'aide-soignant six à huit mois après leur sortie de formation.

Le partenariat entre le Conseil régional et l'ARS va aboutir à l'ouverture par la Région, dès 2020, de deux cents places supplémentaires de formation chaque année ; à la rénovation de centre de formation ; à la mise en place de nouveaux équipements dans les centres de formation ; au développement de l'apprentissage ; à la mise en place d'actions de préparation à l'entrée en formation d'aide-soignant pour les demandeurs d'emploi et les jeunes les plus éloignés de cette formation et de cet emploi (à partir de 2021) ; au lancement d'une démarche de valorisation de la formation et du métier d'aide-soignant.



En Mayenne (2016), deux tiers des résidences principales sont occupés par des ménages propriétaires

u 1^{er} janvier 2016, un peu plus de 300 000 Mayennais vivent à leur domicile. Parmi eux, près de 213 300 sont dans un logement dont la personne de référence est propriétaire (66,4 %). Le cap des deux tiers est franchi. Le taux de ménages propriétaires était seulement de 65,6 % en 2011, de 63,7 % en 2006 et de 59,6 % en 1999.

Dans le même temps, le nombre de ménages propriétaires est passé d'environ 67 600 en 1999 à 88 600 en 2016 (+ 21 000 logements). Proportionnellement, le nombre de ménages propriétaires (+ 31 % entre 1999 et 2016) augmente plus fortement que le nombre de personnes concernées du fait d'un moindre nombre de personnes proprié-

taires par résidence principale (2,41 en moyenne en 2016, contre 2,44 en 2011 et 2,48 en 2006).

Si l'on retient les résidences principales selon la tranche d'âge de la personne de référence, on observe que la part de propriétaires augmente avec l'âge, sauf à partir de 80 ans ou plus. Au 1^{er} janvier 2016, si 50,3 % des ménages de 25 à 39 ans sont propriétaires, 68,9 % de 40 à 54 ans, 75,6 % de 55 à 64 ans et 81,4 % de 65 à 79 ans, ils ne sont plus que 76,9 % à partir de 80 ans. À la marge, des ménages âgés vendent probablement leur logement, trop grand, peu fonctionnel, trop isolé, pour louer un logement plus adapté et offrant plus de souplesse.

La pensée hebdomadaire « Il faut le reconnaître : c'est enrageant d'être durablement en position minoritaire dans son pays. Perdre une élection n'est jamais agréable. On s'en remet si la perspective de gagner la suivante est en vue. Vient alors chez certains la tentation de penser que c'est le peuple qui a tort, qui ne comprend pas, ne veut pas, est manipulé, instrumentalisé, dévoyé, trahi. »